

AVEC AGGLOPOLYS AMÉLIOREZ VOTRE AUTONOMIE CHEZ VOUS

VOTRE LOGEMENT N'EST PLUS ADAPTÉ À VOTRE ÂGE
OU À VOTRE HANDICAP ? VOUS SOUHAITEZ LE SÉCURISER
ET L'ADAPTER POUR Y VIVRE LE PLUS LONGTEMPS
POSSIBLE ?

LES



DE RÉNOV'HABITAT

**Un accompagnement
complet, personnalisé
et gratuit :**

- **Des conseils techniques**
pour réaliser vos travaux.
- **Un appui administratif**
pour vous aider dans vos
démarches.
- **Des aides financières**
pour alléger votre facture.



QUELS TRAVAUX ?

Remplacement d'une baignoire
par une douche de plain-pied,
pose de barres d'appui, installation
de WC surélevés, de volets roulants
électriques, d'un monte-escalier,
d'une rampe d'accès extérieure,
élargissement d'une porte intérieure,
motorisation de portail...

Témoignage

Ma maman, âgée de 82 ans et qui dispose d'une petite retraite, ne se voit vieillir que chez elle. Mais pour la maintenir à son domicile sans risque, je ne savais pas trop quels aménagements effectuer ni à quelle porte frapper pour lui obtenir un soutien financier... Le conseiller Rénov'Habitat a répondu à toutes ces attentes... Et moi, je suis soulagé de la voir vivre dans un cadre plus adapté.

**Antoine,
La Chaussée Saint-Victor**



agglopolys.fr

QUELLES AIDES

FINANCIÈRES ?

Crédit d'impôt, TVA réduite, aides directes (caisse de retraite...), le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet.

En complément, Agglopolys subventionne 15 % du coût des travaux éligibles (jusqu'à 1 500 € d'aide ou 900 € pour l'adaptation d'une salle d'eau).

Exemple

Une personne de 84 ans, au revenu fiscal de référence de 11 454 €, souhaite remplacer sa baignoire par une douche de plain-pied avec barre d'appui et remplacer le lavabo par un meuble vasque pour un montant total de 6 846 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention ANAH	2 160 €
Subvention caisse de retraite	2 944 €
Subvention Agglopolys	810 €
Total des aides	5 914 €
Reste à charge pour la personne âgée	932 € (soit 13 % du montant total des travaux)

QUELLES

CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire occupant** ou **locataire** (avec l'accord de votre propriétaire) d'un logement situé sur le territoire d'**Agglopolys**.
- ✓ Vous êtes **en perte d'autonomie** ou **en situation de handicap**.
- ✓ Vos ressources sont modestes.
- ✓ Vos travaux doivent être réalisés par des **professionnels** du bâtiment.



Les conditions d'éligibilité, les taux et montants des aides sont ceux en vigueur en septembre 2020 et sont susceptibles d'évoluer.

Contactez avant le démarrage des travaux
le conseiller Rénov'Habitat

02 54 56 49 99
renov-habitat@agglopolys.fr

Le dispositif Rénov'Habitat est initié et porté par Agglopolys pour une durée de 5 ans.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional.